Université Jean Monnet
Saint-Étienne

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRETE N° DAJS 2026-53
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Vu le Code de l'Education, Livre VII (Partie Législative),
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
Vu la procédure relative à la communication, au contrôle et à la conservation des justificatifs de paiement prévue par l'article 9 du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 insérant un nouvel article 11-1 dans le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,
Vu les délibérations du Conseil d'administration du 14 mars 2022, du 16 mai 2022, du 11 décembre 2023, du 9 décembre 2024, du 10 juin 2025, du 8 décembre 2025 et du 6 juillet 2026 portant modification du remboursement des frais de mission
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mai 2025 portant élection de Monsieur Florent PIGEON à la Présidence de l'Université,

ARRETE

Article 1 : Ordre de mission permanent

Il est donné ordre de mission permanent à :

Mme Sandrine COIN LONGERAY, Maîtresse de conférences auprès de l'UFR Arts Lettres Langues de Saint-Etienne
pour tous les déplacements hebdomadaires effectués à Lyon qu'elle est amenée à faire dans le cadre de la mutualisation de la licence LCA entre l'Université Jean Monnet, l'Université Lumière (Lyon 2) et l'Université Jean Moulin (Lyon 3).

Article 2 : Durée de la mission
Cet ordre de mission vaut pour la période courant entre le 3 novembre 2026 et le 3 novembre 2027.

Article 3 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 29 octobre 2026
Le Président de l'Université Jean Monnet,

Signé

Florent PIGEON